

Zeitschrift: Rapport de la Direction et du Conseil d'Administration du Chemin de Fer du Gothard

Band: 25 (1896)

Rubrik: Finances

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ateliers des dépôts de locomotives.

	1896	1895
Report	472	2455
Aide du chef de dépôt pour le service des ateliers	1	—
Chefs-ouvriers	3	3
Serruriers, tourneurs, forgerons, ferblantiers, menuisiers et surveillants de machines fixes	44	45
Manceuvres	10	9
Apprentis	12	13
	<hr/> 542	<hr/> 581

6. Usine à gaz.

Contre-maître	1	1
Aide-contre-maître	1	1
Ouvriers	3	3
	<hr/> 5	<hr/> 5
Total	3002	3008

Récapitulation.

	1896	1895
Agents de l'exploitation	1546, soit par kilom. de ligne 5,81	1504, soit par kilom. de ligne 5,65
Journaliers	1456, " " " " " 5,47	1504, " " " " " 5,65
<i>Total</i>	3002, soit par kilom. de ligne 11,28	3008, soit par kilom. de ligne 11,30

III. Finances.

Des fr. 15,000,000 de l'emprunt 3 1/2 %, dont nous disposons en vertu de la résolution de l'Assemblée générale, nous avons, l'an passé, émis successivement et de gré à gré une somme de fr. 6,000,000, afin de pouvoir faire face aux dépenses résultant de l'exécution des lignes d'accès et verser notre quote-part au capital de construction de la nouvelle gare de Lucerne, et en plus, attribué un montant de fr. 500,000, partie aux deux caisses de secours en cas de maladie, partie au fonds de réserve pour en parfaire la situation. Sauf pour l'allocation susmentionnée, qui a été effectuée à la valeur nominale, le cours de vente a oscillé entre 101. 25 et 101. 50 net.

Bilan annuel. Le *capital-subventions*, au chiffre de fr. 119,000,000. —
et le *capital-actions* de fr. 50,000,000. —
n'ont subi aucun changement. Quant au capital-actions, nous ferons remarquer que le second versement de fr. 250 n'est pas encore effectué pour 3 actions et qu'ainsi l'arriéré est de fr. 750. Présument que ce dernier pourra être encaissé lors de la prochaine distribution de dividende, nous avons renoncé jusqu'ici à appliquer à ces 3 actions les dispositions statutaires. La somme en question figure provisoirement à l'actif sous la rubrique „Débiteurs divers“.

En ce qui concerne le *capital-obligations*, il y avait en circulation à la fin de 1895 (voir le rapport de gestion) pour

de titres de l'emprunt 3 1/2 % ^o , auxquels il faut ajouter les	fr. 99,690,000. —
mentionnés ci-dessus, en total donc	„ 6,500,000. —
dont à déduire	fr. 106,190,000. —
représentant les obligations sorties au tirage et remboursées le 30 septembre.	„ 320,000. —

Il reste ainsi en circulation fr. 105,870,000. —

Abstraction faite du reliquat de fr. 105,500 pour les obligations dénoncées et sorties au tirage, mais qui n'ont pas encore été présentées au remboursement, la totalité des capitaux versés, subventions, actions et obligations, comportait donc à la clôture de l'exercice

auxquels vient s'ajouter le fonds de construction formé jadis par les intérêts de capitaux disponibles.	fr. 274,870,000. —
	„ 1,114,902. 25

total des capitaux fr. 275,984,902. 25

Par contre il a été *dépensé*:

pour chemin de fer et installations fixes	fr. 229,323,685. 67
„ matériel roulant	„ 14,721,619. 89
„ mobilier et ustensiles	„ 2,381,871. 46

total pour le compte de construction fr. 246,427,177. 02

pour pertes de cours sur actions	fr. 2,970,150. —
„ pertes de cours et faux-frais sur obligations, fin 1895	„ 15,650,187. 69
„ pertes sur constructions et installations disparues en 1896	„ 42,363. 89
	fr. 18,662,701. 58

moins: le remboursement pour 1896 prévu au plan d'amortissement de l'emprunt 3 1/2 %^o . . . fr. 320,000. —

le bénéfice réalisé sur l'émission d'obligations 3 1/2 %^o en 1896 . . . „ 83,628. — „ 403,628. — „ 18,259,073. 58

ainsi que pour les travaux ci-après, inachevés à la clôture de l'exercice:

gare de Lucerne	fr. 2,249,100. —
embranchements Lucerne-Immensee- et Zoug-Arth/Goldau	„ 12,688,488. 76
seconde voie Fluelen-Erstfeld	„ 853,352. 44
correction du Tessin	„ 396,452. 62
constructions diverses	„ 352,125. 46 „ 16,539,519. 28

„ 281,225,769. 88

Le compte de capital boucle ainsi au 31 décembre 1896 par un solde passif de fr. 5,240,867. 63

En conformité des art. 9^b et 13 de la loi fédérale du 27 mars 1896 sur la comptabilité des chemins de fer, nous avons ajouté les pertes de cours sur actions, soit fr. 2,970,150, au montant des « *Dépenses à amortir* », lequel atteignait ainsi, à fin 1896, le chiffre de fr. 18,259,073. 58.

La situation des effets et valeurs comportait au 31 décembre 1896 fr. 2,115,540; pour les détails voir page 76.

Durant l'exercice écoulé, le *compte des biens-fonds* s'est accru: de fr. 31,018. 60 par la construction à Erstfeld de deux nouvelles maisons d'habitation (quatre de ces maisons étaient déjà terminées à la fin de 1895); de fr. 16,823. 80 par l'acquisition à Erstfeld d'un terrain sur lequel sera bâtie la nouvelle école, et de fr. 48,668. 58 par la construction d'un bâtiment scolaire à Bellinzona. Les 14 logements des six maisons neuves d'Erstfeld sont tous loués à des agents de notre Compagnie. À la fin de 1896, ce compte accusait une situation de fr. 440,985. 46.

Le *compte des approvisionnements de matériaux et de pièces de réserve* comportait au 31 décembre 1896:

a) compte des matériaux	fr. 2,691,471. 89
b) compte des pièces de réserve pour locomotives, voitures et wagons	„ 663,203. 51
	<u>fr. 3,354,675. 40</u>

Le premier de ces comptes s'est réduit, par rapport à 1895, de fr. 138,363. 35 par suite de l'emploi pour l'exécution de la seconde voie Fluelen-Erstfeld, de matériel de superstructure qui se trouvait approvisionné à fin 1895, tandis que le second s'est accru de fr. 81,367. 71 par le fait de l'augmentation des approvisionnements de bandages pour locomotives, voitures et wagons.

Le *compte des débiteurs divers* contient les positions suivantes:

1. Créances sur Administrations étrangères:

créances sur certains services de transport	fr. 71,391. 87
créances sur l'Association suisse du matériel (en notre qualité d'Administration en charge pour 1896)	„ 33,115. 10
	<u>fr. 104,506. 97</u>

2. Créances sur divers comptes de notre Administration:

avances aux stations et à certaines divisions	fr. 31,933. —
arriérés des bureaux de marchandises	„ 552,644. 77
soldes des comptes „ateliers“ et „usine à gaz“	„ 14,957. 05
solde du compte „approvisionnementnements de denrées alimentaires“	„ 36,315. 91
dernier versement non effectué sur 3 actions de la III ^e émission	„ 750. —
	<u>„ 636,600. 73</u>
	<u>fr. 741,107. 70</u>

Relativement à la rubrique du *Passif, Dettes courantes*, nous ferons remarquer que la somme de fr. 195,267 se décompose comme suit:

fr. 70,585	coupons d'actions et d'obligations échus, mais encore impayés,
„ 19,182	bons de jouissance des actions pour la perception de la part aux économies réalisées dans la construction du tunnel du St-Gothard,
„ 51,500	obligations 4% dénoncées,
„ 54,000	obligations 3½% sorties au tirage,
fr. 195,267	comme ci-dessus.

Nous mentionnerons ensuite les *Créanciers divers* pour la somme de fr. 1,143,757. 18 comprenant:

fr. 274,806. 42	créances des services de transports et des entrepositaires à Brunnen,
„ 37,452. 50	créances des caisses de prévoyance,
„ 1,592. 40	créance du fonds pour actes éminents,
„ 829,905. 86	compte pour divers,
fr. 1,143,757. 18	comme ci-dessus.

Le *fonds de renouvellement* s'élevait le 1^{er} janvier 1896 à fr. 5,142,942. 75

Il en a été prélevé :

1. pour réfection de la superstructure	fr. 791,909. 59	
moins le produit de la vente de vieux matériel	„ 118,034. 11	
	<hr/>	fr. 673,875. 48
2. pour renouvellement du matériel roulant :		
valeur de la locomotive-tender A ² T n° 21		
mise au rebut	fr. 81,150. —	
renouvellement de tubes bouilleurs, foyers, bandages de locomotives, voitures et wagons	„ 109,875. 73	
coût de l'augmentation des porte-filets dans les voitures	„ 4,211. 19	
coût de la transformation des fourgons à bagages n ^{os} 1618 à 1637, augmentation de l'écartement des essieux et adaptation d'essieux mobiles	„ 12,250. 03	
	<hr/>	fr. 207,486. 95
moins: le produit de la vente de vieux matériel	„ 64,231. 10	„ 143,255. 85
		<hr/>
		„ 817,131. 33

La situation du fonds comporterait donc au 31 décembre 1896 fr. 4,325,811. 42

A teneur de l'art. 17a des statuts, on ne peut plus, comme autrefois, ne verser au fonds que la moitié de l'allocation intégrale; d'autre part il ne doit non plus être alimenté par le versement intégral, mais il suffit de le compléter jusqu'à concurrence de son maximum; la somme nécessaire est de

„ 674,188. 58

fr. 5,000,000. —

La dotation intégrale (fr. 1000 par kilomètre du réseau plus 4% des recettes brutes du transport par chemin de fer en 1896) s'élèverait à fr. 891,880. 33.

Le *fonds de réserve pour accidents d'une gravité exceptionnelle* se montait au 1^{er} janvier 1896 à fr. 2,004,314. 21

Il en a été prélevé „ 4,314. 21
fraction de la quote-part de notre Compagnie aux indemnités dérivant des accidents de Mœnchenstein et de Zollikofen, quote-part fixée à fr. 15,050. 06 par les IV^e et V^e décomptes. La situation du fonds était donc au 31 décembre 1896 de fr. 2,000,000. —
et comporte ainsi le maximum statutaire.

Le reliquat du bénéfice sur la III^e émission d'actions, qui figurait jusqu'ici en fr. 128,881. 69 sous la rubrique *E. Fonds spéciaux: 4. Fonds divers*, a été alloué à raison de fr. 103,881. 69 et de fr. 25,000, d'une part à la caisse de secours des fonctionnaires et employés, d'autre part à la caisse de secours en cas de maladie des ouvriers des stations, magasins, dépôts et ateliers.

Le *fonds de construction* n'a pas varié durant l'exercice 1896.

Le **compte de capital** a subi les modifications suivantes :

Aux *recettes* :

par l'émission d'obligations 3 1/2 % des séries 21 et 22 de l'emprunt de 125 millions du 1 ^{er} avril 1895	fr. 6,500,000. —
par le bénéfice réalisé sur la vente de ces obligations au cours de 101 1/2 % et 101 1/4 %	„ 83,628. —
par prélèvements sur le produit de l'exploitation	„ 320,000. —
par produits de ventes et reports	„ 133,878. 07
	<hr/>
plus: le coût des travaux neufs inachevés à fin 1895, dont le compte de construction ne pouvait encore être débité	„ 8,298,412. 29
total des recettes	fr. 15,335,918. 36

De cette somme il a été dépensé:

remboursement de capitaux suivant le plan d'amortissement de l'emprunt 3 1/2 % de 125 millions, II ^e quote pour 1896	fr. 320,000. —
au débit du compte de construction, coût des travaux neufs achevés en 1896	„ 2,038,080. 23
dépréciation de matériel et d'installations	„ 42,363. 89
	<hr/>
	fr. 2,400,444. 12
	<hr/>
	fr. 12,935,474. 24

Après déduction du coût des travaux neufs inachevés à la clôture de l'exercice 1896, dont le compte de construction ne peut par conséquent être débité, soit

	fr. 16,539,519. 28
ainsi que du solde passif du compte de capital de l'exercice précédent	„ 1,636,822. 59
	<hr/>
il reste un solde passif au 31 décembre 1896 de	fr. 5,240,867. 63

Quant aux *produits de ventes et reports*, nous donnons ci-dessous la spécification de la somme de fr. 133,878. 07:

1. montant sorti du compte de construction de 1895 sur l'ordre du Conseil fédéral	fr. 5,447. 38
2. valeur des ponts en poutres de tôle sur les torrents de Cresciano, Claro et le passage d'Arbedo ainsi que du tablier métallique de quatre petits ponceaux de l'ancienne voie de la section Biasca-Bellinzona, par suite du remplacement de ces ouvrages par de nouvelles charpentes métalliques et d'autres tabliers	„ 6,991. 40
3. valeur de l'ancienne charpente métallique du pont du lac près Melide, remplacée par une nouvelle	„ 35,372. 49
4. valeur des porte-manivelles commandant les sémaphores à Osogna et remplacés par un appareil de concentration des aiguilles et signaux	„ 359. 80
5. transfert à la station de Fluelen, pour le signal électrique de l'entrée nord, d'un disque complet provenant de l'exécution de la seconde voie Erstfeld-Biasca	„ 908. —
6. transfert à la gare de Bellinzona, pour les signaux d'entrée et de sortie (extrémité nord) de trois disques électriques complets provenant de la construction de la seconde voie Erstfeld-Biasca	„ 2,799. —
	<hr/>
A reporter	fr. 51,878. 07

	Report	fr. 51,878. 07
7. report du compte de construction à celui de la gare de Chiasso, de la valeur de 5 appareils télégraphiques qui seront employés dans les bureaux communs du télégraphe (Gothard et Méditerranée)	"	150. —
8. valeur d'inventaire de la locomotive-tender A ^{2T} n° 21 mise au rebut	"	81,150. —
9. produit de la revente d'immobiliers, loyers compris	"	700. —
	total comme ci-dessus	<u>fr. 133,878. 07</u>

La rubrique des dépenses, *Dépréciation de matériel et d'installations*, accuse un montant de fr. 42,363. 89, formé des posit. 2 et 3 des produits de ventes et reports, lesquelles ont été sorties du compte de construction et inscrites au débit des *Dépenses à amortir*.

Compte de profits et pertes. Conformément à l'ordonnance du Conseil fédéral du 28 décembre 1893, nous avons reproduit dans l'annexe 1 la lettre adressée par la Direction à l'Assemblée générale au sujet de la contestation du compte de construction de 1895. En ce qui touche la comptabilisation d'intérêts de construction, l'Assemblée générale, adoptant nos propositions, avait décidé de former opposition à la réserve énoncée par le Conseil fédéral. Après nous être acquittés de ce mandat, nous reçûmes du Conseil fédéral un office daté du 10 juillet et portant que son arrêté incriminé n'avait pas la signification que nous lui attribuions, qu'il n'impliquait ni un ordre ni la contestation du bilan, mais posait purement et simplement la condition qu'en regard à la comptabilisation d'intérêts de construction, le Conseil fédéral se réservait d'examiner et d'approuver, au point de vue du chiffre de la somme, la charge en résultant pour le compte de construction.

Nous avons alors répondu au Conseil fédéral que nous retirions notre opposition, vu que celle-ci avait été provoquée uniquement par la rédaction à tout le moins peu claire de son arrêté, lequel traitait de la „question“ de l'inscription d'intérêts au lieu du „chiffre“ des intérêts inscrits.

Nous faisons suivre ces indications préliminaires du tableau comparatif des rubriques de recettes et de dépenses pour 1895 et 1896:

Recettes.

	1896	1895
1. Solde actif	fr. 238,248. 35	fr. 166,493. 11
2. Excédent des recettes d'exploitation	" 7,017,865. 06	" 7,420,214. 18
3. Produit de capitaux disponibles	" 219,171. 71	" 507,322. 31
4. Intérêt de capitaux employés à la construction de nouvelles lignes	" 306,921. 38	" 110,904. 06
5. Produit d'entreprises accessoires	" —	" —
6. Sommes prélevées sur les fonds spéciaux	" 821,445. 54	" 654,629. 75
7. Recettes diverses	" —	" —
	<u>fr. 8,603,652. 04</u>	<u>fr. 8,859,563. 41</u>

Dépenses.

1. Solde passif	fr. —	fr. —
2. Excédent des dépenses d'exploitation	" —	" —
3. Intérêts en compte-courant et provisions	" 16,861. 45	" 66,761. 54
4. Service des emprunts consolidés	" 3,601,082. 90	" 3,607,037. 50
5. Perte sur l'exploitation d'entreprises accessoires	" —	" —
A reporter	<u>fr. 3,617,944. 35</u>	<u>fr. 3,673,799. 04</u>

	Report	fr. 3,617,044. 35	fr. 3,673,799. 04
6. Amortissements	"	320,000. —	" 612,743. 70
7. Versements dans les fonds spéciaux	"	674,188. 58	" 434,772. 32
8. Pour buts divers	"	—	"
9. A la disposition des actionnaires	"	3,991,519. 11	" 4,138,248. 35
		<hr/>	<hr/>
		fr. 8,603,652. 04	fr. 8,859,563. 41

Nous avons encore à fournir quelques éclaircissements sur les différentes rubriques.

Recettes :

ad 3. Produit des capitaux disponibles. L'écart considérable vis-à-vis de 1895 s'explique par deux circonstances que nous avons déjà signalées dans notre dernier rapport, savoir: d'un côté la vente des valeurs productives du fonds de renouvellement et de l'autre le bénéfice insignifiant réalisé sur la vente de papiers-valeurs, vu qu'il n'y avait plus qu'un reliquat à liquider.

ad 4. Intérêt de capitaux employés à la construction de nouvelles lignes. Le taux de l'intérêt a été derechef calculé à 3½ %; de la somme comptabilisée, fr. 279,352. 60 concernant les deux lignes d'accès et le reste se rapporte à la seconde voie des tronçons Fluelen-Erstfeld et Biasca-Bellinzona.

ad 6. Sommes prélevées sur les fonds spéciaux. Cette année les prélèvements sur le fonds de renouvellement sont très élevés, parce que le coût des réfections atteint un chiffre supérieur à celui des exercices précédents; en revanche, le montant prélevé sur le fonds de réserve est minime.

Dépenses :

ad 3. Intérêts en compte-courant et provisions. Cette rubrique n'ayant été grevée d'aucune dépense extraordinaire, est redescendue à son chiffre normal.

ad 4. Service des emprunts consolidés. Au premier abord il peut surprendre que malgré l'accroissement de la dette d'obligations, cette rubrique accuse une diminution de quelques milliers de francs comparativement à 1895, mais il ne faut pas oublier que pour le 1^{er} trimestre de 1895 nous avons eu encore à payer 4 % d'intérêt.

ad 6. Sommes affectées à des amortissements et versements au fonds de construction. Selon notre formulaire de compte, cette rubrique comprend quatre positions :

a. Amortissements de capitaux: d'après le plan d'amortissement de notre dette d'obligations, nous avons à rembourser fr. 320,000, soit fr. 10,000 de plus qu'en 1895.

b. Dépenses à amortir: nos travaux neufs et complémentaires ont, il est vrai, contribué à grever le compte d'amortissement, vu qu'il s'agissait de travaux neufs et de travaux complémentaires équivalant à une augmentation ou amélioration essentielle et que les constructions et installations disparues sont remplacées en nature et, pour la plupart, par des ouvrages de valeur supérieure; par contre, les constructions et installations disparues mais non remplacées (matériaux et salaires) que depuis nombre d'années nous portions aux dépenses du compte de profits et pertes, ne doivent plus y figurer en 1896.

c. Diminutions de l'actif: dans le compte de 1895, cette rubrique accusait fr. 235,465 et nous disions à la page 65 du rapport que la dépense correspondante serait, pour 1896 aussi, plus élevée; il s'agit, comme on sait, des faux-frais occasionnés par la conversion de l'emprunt en 1895; au 1^{er} janvier 1896, ces faux-frais se montaient encore à fr. 900,000 et c'était notre intention de les amortir d'une manière distincte d'ici à 1901 inclusivement. D'après le compte de capital, il faut défalquer de ces faux-frais le bénéfice de fr. 83,628 réalisé en 1896 sur l'émission d'obligations 3½ %,

de sorte qu'il resterait encore fr. 816,372 à amortir; nous avons donc l'intention de proposer un amortissement extraordinaire de fr. 416,372, afin de réduire à fr. 400,000 le chiffre des faux-frais devant être amortis; les bénéfices qu'on réalisera sur l'émission du reliquat de l'emprunt de 125 millions auraient fourni une fraction importante de la somme et le reste eût été facilement trouvé au moyen d'autres diminutions de l'actif; si néanmoins nous n'inscrivons pas le dit montant aux dépenses, cela tient à certains faits sur lesquels nous reviendrons plus loin à propos du chiffre 7.

d. Fonds de construction: cette rubrique pourra à l'avenir être supprimée, n'ayant en pratique guère plus d'importance.

ad 7. Versements dans les fonds spéciaux: allocations ordinaires. Dans la partie de ce chapitre qui a trait au bilan annuel (page 54) nous avons déjà parlé de cette rubrique de compte; si nous revenons encore sur ce point, c'est parce que nous avons à vous faire une communication de portée capitale pour nos propositions qui suivent immédiatement.

Le 22 mars 1897 le Département des chemins de fer a porté à notre connaissance l'arrêté du Conseil fédéral prescrivant que pour les Administrations principales et pour 1896 les versements dans le fonds de renouvellement et l'amortissement des positions du bilan qui doivent être amorties, seront opérés en montants approximatifs, aussi conformes que possible aux dispositions de la loi, et qu'une compensation aura lieu plus tard. En date du 6 avril dernier, le Département nous a indiqué les sommes qui, à teneur de cet arrêté, doivent être portées en compte pour 1896; le compte de profits et pertes doit être débité:

1 ^o du versement ordinaire au fonds de renouvellement	fr. 900,000. —
2 ^o d'un versement supplémentaire au fonds de renouvellement pour les exercices antérieurs	„ 250,000. —
3 ^o de l'amortissement des pertes de cours suivant le plan d'amortissement de l'emprunt	„ 320,000. —
	<hr/> fr. 1,470,000. —

Le Département ajoutait encore quelques observations et demandes sur lesquelles nous n'avons pas à nous étendre ici et terminait en nous invitant à lui transmettre pour le Conseil fédéral les contre-observations que nous aurions à formuler dans le sens du 1^{er} alinéa de l'art. 16 de la nouvelle loi sur la comptabilité.

De ces communications il appert que relativement aux amortissements, le Département estime suffisante notre quote normale de fr. 320,000, de sorte que, vis-à-vis de l'Etat, cette question peut être considérée comme liquidée. Par contre, il demande que nous fassions au fonds de renouvellement deux versements, l'un ordinaire, l'autre supplémentaire, représentant un total de fr. 1,150,000, tandis que le versement statutaire ne comporte que fr. 674,188. 58; comme toutefois nous avons eu l'intention de distraire du produit net un montant de fr. 416,372 pour l'amortissement des pertes de cours, ce qui aurait fait ensemble fr. 1,090,560. 58, la différence n'est au vrai, *pour notre clôture de comptes*, que de fr. 60,000 en nombre rond.

Le 15 avril déjà nous avons déclaré à notre Autorité de surveillance que nous ne pouvions acquiescer à sa demande et ce par des motifs soit de fond soit de droit formel.

Les prescriptions concernant notre fonds de renouvellement ont toujours été établies de concert avec le Conseil fédéral, comme l'a prévu tout spécialement pour notre Compagnie l'arrêté fédéral du 3 novembre 1871 et pour la dernière fois, vers la fin de 1893, ainsi donc à une époque relativement récente. Les normes contenues dans les statuts prévoient une situation maxima de 5 millions

de francs et nous autorisent à réduire les versements lorsque le fonds dépasse ce maximum. Après l'acceptation de la nouvelle loi sur la comptabilité, nous avons démontré que les dispositions actuelles étaient conformes aux principes les plus sains en matière de comptabilité et présentaient, pour l'accomplissement régulier et correct de notre tâche, à tout le moins autant de garanties que celles de toute autre Administration. Le Conseil fédéral n'a pas encore répondu à ce mémoire du 1^{er} février 1897 et il n'est dit nulle part dans la loi que l'Autorité de surveillance peut, au moyen d'ordonnances provisoires, modifier la position juridique des Compagnies ou leur prescrire de son propre gré une augmentation des versements ou des allocations supplémentaires au fonds de renouvellement.

Nous n'avons non plus reçu de réponse à notre déclaration du 15 avril; il va par conséquent de soi que nous ne pouvons faire figurer dans nos comptes que le versement statutaire, fixé en 1893 d'accord avec l'Autorité de surveillance. Le Conseil fédéral aura maintenant à prendre une décision et, le cas échéant, nous soumettrons le litige au Tribunal fédéral, pour être tranché par lui définitivement.

Ceci est précisément la circonstance qui nous a empêchés d'inscrire au compte de profits et pertes (chiffre 6, amortissements) un autre montant pour l'amortissement des faux-frais de l'emprunt, mais c'est aussi une circonstance qui nous commande la plus grande prudence dans la rédaction de nos propositions finales, relatives à la répartition du bénéfice net.

Le compte de profits et pertes boucle par un produit net de fr. 3,991,519. 11. En premier lieu il faut se demander si, éventuellement, le compte des „constructions achevées“ sera contesté et s'il faudra par conséquent débiter après coup d'une somme quelconque le compte de profits et pertes; nous n'avons aucune raison de répondre affirmativement à cette question; dans tous les cas cependant un solde à compte nouveau, tel qu'il était jusqu'ici, suffira amplement à faire face à toutes les éventualités.

D'autre part nous devons envisager le fait que le Département des chemins de fer demande qu'il soit fait au compte de renouvellement un versement total de fr. 1,150,000, excédant ainsi de fr. 475,811. 42 la dotation de fr. 674,188. 58 qui figure dans le compte. L'art. 17 de la loi sur la comptabilité dit que s'il survient entre le Conseil fédéral et les Compagnies des contestations au sujet de la fixation ou de l'emploi du produit net, la somme litigieuse sera mise en réserve, conformément aux injonctions du Conseil fédéral, jusqu'à ce que le Tribunal fédéral ait statué.

Considérant tous ces faits, nous proposons un dividende de 6.s % et un solde à compte nouveau de fr. 591,519. 11, demeurant entendu qu'au cas où le Conseil fédéral se désisterait de ses prétentions ou qu'elles seraient totalement ou en majeure partie écartées par le Tribunal fédéral, une quotité de ce solde, à déterminer par le Conseil d'administration, sera affectée à l'amortissement des faux-frais de l'emprunt de 1895.

Nous formulons nos propositions finales :

1^o Les comptes annuels de 1896 ainsi que le bilan de la Compagnie du chemin de fer du Saint-Gothard, bouclé au 31 décembre 1896, sont approuvés et il est donné à l'Administration (Conseil d'administration et Direction) décharge de sa gestion pendant l'exercice susmentionné.

2. Sur le produit net de l'exercice 1896 se montant à	fr. 3,991,519. 11
il est distribué aux actionnaires un dividende de 6.s %	„ 3,400,000. —
soit fr. 34. — par action.	Reste fr. 591,519. 11

3° Pour autant que tout ou partie des nouvelles demandes du Conseil fédéral relatives à la dotation du fonds de renouvellement seraient retirées ou écartées, le reste disponible du solde actif du compte de profits et pertes, s'élevant à fr. 591,519. 11, sera affecté essentiellement à l'amortissement des faux-frais de l'emprunt de 1895 et le reste reporté à compte nouveau de 1897; le soin de disposer définitivement du reliquat du solde actif est laissé au Conseil d'administration.

Veillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

LUCERNE, le 31 Mai 1897.

Au nom de la Direction
du chemin de fer du Saint-Gothard,

Le Président:
Sev. Stoffel.

Le 1^{er} Secrétaire:
Schweizer.

Au nom du Conseil d'administration
du chemin de fer du Saint-Gothard,

Le Président:
J. J. Schuster-Burckhardt.

Le Secrétaire:
Schweizer.